

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 15 janvier 2025 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : les conseillères mesdames Karine Dostie, Line Chapados et Colleen Horan et le conseiller monsieur Régent Gosselin. à distance, madame Catherine Léger

Était absent : monsieur Eric Johnston

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Danielle Desjardins

Était aussi présent : monsieur Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Danielle Desjardins, ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures.

2025-01-3426 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

Ajout du point 4.10, 4.11 et 11.1

À 19h14 demande d'ajout du point 11.2 par madame Karine Dostie qui est : Réponse concernant le point 4.2 et les informations mentionnées par Mme Desjardins :

Pour : 5
Mesdames Line Chapados, Catherine Léger, Colleen Horan et Karine Dostie et monsieur Régent Gosselin

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2024 ;

4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

- 4.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de décembre 2024 ;
- 4.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-580 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2025;
- 4.3 Autorisation du lancement d'un appel d'offres pour professionnel en architecture concernant le pavillon Montfort;
- 4.4 Octroi d'un mandat à la Chambre de commerce et de développement durable Wentworth-Nord (CCD2WN);
- 4.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-562-3 amendant le Règlement 2019-562 imposant une taxe spéciale sur les terrains vagues;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

- 4.6** Dépôt de la liste des intérêts pécuniaires d'un membre du Conseil municipal pour l'année 2024;
- 4.7** Volet 2 du Programme d'aide financière à la mise aux normes des barrages municipaux (PAFMAN);
- 4.8** Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- 4.9** Ajout d'un mandat au Comité de sécurité publique;
- 4.10** Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);
- 4.11** Retour sur la résolution 2024-12-3398 du procès-verbal du 18 décembre 2024;

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1** Rapport de la présidente du Comité Sécurité publique ;
- 5.2** Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages;

6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

- 6.1** Rapport du président du Comité de voirie ;

7. ENVIRONNEMENT

- 7.1** Rapport de la présidente du Comité d'environnement ;
- 7.2** Adhésion au Programme soutien technique des lacs – CRE Laurentides

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 8.1** Rapport du président du Comité d'urbanisme ;
- 8.2** Dépôt de la liste des permis émis du 1^{er} au 31 décembre 2024 ;
- 8.3** Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement n°2017-498-26 modifiant le règlement de zonage n°2017-498 visant à remplacer la zone habitation H-04 par une zone commerciale et d'y permettre l'usage « Résidence de tourisme »;
- 8.4** Adoption du premier projet de règlement n°2017-498-26 modifiant le règlement de zonage n°2017-498 visant à remplacer la zone habitation H-04 par une zone commerciale et d'y permettre l'usage « Résidence de tourisme »;
- 8.5** Avis de motion et dépôt du projet de règlement n°2017-498-27 modifiant le règlement de zonage n°2017-498 nécessaire pour assurer la conformité des dispositions relatives aux zones à fortes pentes du règlement de zonage au schéma d'aménagement et de développement modifié;
- 8.6** Adoption du projet de règlement n°2017-498-27 modifiant le règlement de zonage n°2017-498 nécessaire pour assurer la conformité des dispositions relatives aux zones à fortes pentes du règlement de zonage au schéma d'aménagement et de développement modifié;
- 8.7** Acquisition du lot 5 588 995 du cadastre du Québec par la Municipalité;
- 8.8** Offre d'achat pour le lot 5 709 480 du cadastre du Québec par Mme Bisson Mattie et M. Roy;

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1** Rapport de la présidente du Comité plein air, sentier et vie communautaire;
- 9.2** Rapport de la présidente du Comité loisirs et culture;
- 9.3** Nomination d'une directrice pour les Services des loisirs, culture, vie communautaire et communication;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

10. PROJETS SPÉCIAUX

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

- 11.1Retour sur la résolution 2024-12-3424 du procès-verbal du 18 décembre 2024;
- 11.2Réponse concernant le point 4.2 et les informations mentionnées par madame Desjardins;

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2.1 DÉCLARATIONS DES ÉLUS

Mme Danielle Desjardins, mairesse et les élus font leurs déclarations

2025-01-3427

3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2024

2025-01-3428

4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil d'accepter les salaires nets et remboursements de dépenses au montant de 96 850 \$, l'émission des chèques numéro 28678 à 28751 pour un montant de 640 062.78 \$, les 65 paiements par dépôt direct au montant de 568 878.75 \$ et les 10 prélèvements pour un montant de 77 761.36 \$. Les frais d'intérêts sur les différents emprunts au montant de 58 895 \$. Pour un total de déboursés pour le mois de décembre 2024 de 1 442 447.89 \$

FONDS D'ADMINISTRATION 2023		FONDS D'ADMINISTRATION 2024	
DÉNEIGEMENT :		DÉNEIGEMENT :	311 304 \$
ESSENCE/PROPANE :	17 477 \$	ESSENCE/PROPANE :	18 663 \$
ENTRETIEN/RÉPARATION INFRASTRUCTURE :	38 830 \$	ENTRETIEN/RÉPARATION INFRASTRUCTURE :	16 614 \$
ENTRETIEN BÂTIMENT :	8 714 \$	ENTRETIEN BÂTIMENT :	5 417 \$
REMISE GOUVERNEMENTALE :	68 181 \$	REMISE GOUVERNEMENTALE :	52 131 \$
FRAIS JURIDIQUE :	37 374 \$	FRAIS JURIDIQUE :	32 123 \$
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT :	12 811 \$	MRC DES PAYS-D'EN-HAUT :	25 452 \$
AUTES :	1 138 654 \$	AUTRES :	258 797 \$
DÉBOURSÉS :	1 322 041 \$	DÉBOURSÉS :	720 501 \$
SALAIRES :	101 405 \$	SALAIRES :	96 850 \$
REMBOURSEMENT CAPITAL INTÉRÊTS :	7 662 \$	REMBOURSEMENT CAPITAL INTÉRÊTS :	3 011 \$
INTÉRÊTS (PRÊTS)	58 395 \$	INTÉRÊTS (PRÊTS)	58 895 \$
IMMOBILISATIONS :	2 944 988 \$	IMMOBILISATIONS :	82 958 \$
		RETENUE SUR CONTRAT :	480 233 \$
GRAND TOTAL	4 434 491 \$	GRAND TOTAL	1 442 448 \$

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

2025-01-3429 4.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-580 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

La conseillère madame Karine Dostie,

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, le règlement 2025-580 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2025 sera adopté;
- Dépose le projet de règlement 2025-580;

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

2025-01-3430 4.3 AUTORISATION DU LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR PROFESSIONNEL EN ARCHITECTURE CONCERNANT LE PAVILLON MONTFORT

ATTENDU l'acquisition du pavillon Montfort par la Municipalité;

ATTENDU la nécessité d'obtenir un rapport technique sur ce bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder au lancement d'un appel d'offres pour professionnel en architecture pour un rapport technique concernant le pavillon Montfort.

2025-01-3431 4.4 OCTROI D'UN MANDAT À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE WENTWORTH-NORD (CCD2WN)

ATTENDU QUE le Plan d'urbanisme de Wentworth-Nord a été révisé en septembre 2024;

ATTENDU QUE l'orientation 5.1.3 « Viser une diversité typologique et un meilleur accès au logement » stipule qu'« Avec sa population vieillissante, Wentworth-Nord doit également tenter de répondre aux besoins des personnes âgées et des jeunes familles en matière de logement et d'offres en services de proximité. Dans une perspective de répondre au besoin croissant des ménages qui ne parviennent pas à se loger convenablement, le développement de logements locatifs, sociaux et abordables doit également être promu auprès des promoteurs œuvrant dans la région »;

ATTENDU QUE l'action 5 de cette orientation est « Promouvoir le développement de logements locatifs, sociaux et abordables sur le territoire »;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal d'évaluer les besoins en habitation abordables sur son territoire ainsi que les différents scénarios possibles;

ATTENDU la réception d'une offre de services de la Chambre de commerce et de développement durable Wentworth-Nord (CCD2WN) pour un projet d'étude d'habitations abordables;

ATTENDU QUE ce mandat sera donné sur plusieurs étapes tel que mentionné dans l'offre de services;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

ATTENDU QU’une évaluation de ce mandat sera faite à chaque étape afin de déterminer la suite et le refinancement;

Madame Danielle Desjardins émet sa dissidence mentionnant que l’offre de service est vague et manque de précision aucune étude permet de faire des projections futures au contraire on veut engager une firme pour évaluer les besoins de Wentworth-Nord. Donc, on ne finance pas une firme qui va financer une firme

Madame Karine Dostie mentionne que Mme Desjardins a présenté toutes les étapes de l’offre de service soit les 4 étapes. Toutefois, cette résolution touche seulement l’étape 1 de l’offre de service.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’accepter l’offre de services de la Chambre de commerce et de développement durable Wentworth-Nord, de mandater celle-ci pour la mise en place d’un projet d’habitation abordables;

D’autoriser un paiement de cinq milles dollars (5 000 \$), en date du 1^{er} février 2025, représentant l’Étape 1 de l’offre;

Une évaluation de ce mandat sera faite à chaque étape afin d’en déterminer la continuité et le refinancement.

2025-01-3432 4.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-562-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2019-562 IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR LES TERRAINS VAGUES;

Le conseiller monsieur Régent Gosselin,

- Donne avis de motion qu’à une prochaine séance du Conseil municipal, le règlement 2019-562-3 amendant le Règlement 2019-562 imposant une taxe spéciale sur les terrains vagues sera adopté;
- Dépose le projet de règlement 2019-562-3;

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

2025-01-3433 4.6 DÉPÔT DE LA LISTE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D’UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L’ANNÉE 2024

Madame Danielle Desjardins, mairesse, dépose une déclaration de ses intérêts pécuniaires pour l’année 2024, conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

2025-01-3434

4.7 VOLET 2 DU PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE À LA MISE AUX NORMES DES BARRAGES MUNICIPAUX (PAFMAN)

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PAFMAN;

ATTENDU QUE l’ouvrage de propriété municipale visé pour le barrage X0005087 au répertoire du MELCCFP est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU QUE le niveau des conséquences en cas de rupture du barrage visé est égal ou supérieur à « moyen »;

ATTENDU QUE le Ministère a approuvé l’exposé des correctifs de la Municipalité en vertu de l’article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu du Ministère une autorisation de modification de structure, de reconstruction ou de démolition partielle ou complète en vertu de l’article 5 de la *Loi sur la sécurité des barrages* et qu’elle a réalisé les travaux correctifs prévus;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d’aide financière au MELCCFP dans le cadre du volet 2 du PAFMAN, visant les travaux correctifs réalisés sur le barrage visé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Wentworth-Nord autorise la présentation d’une demande d’aide financière dans le cadre du volet 2 du programme PAFMAN;

Que monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer tous les documents requis pour la demande d’aide financière relatifs aux travaux correctifs du barrage visé par la présente résolution, dans le cadre du volet 2 du PAFMAN.

2025-01-3435

4.8 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L’ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2024

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 3 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 3 comporte des coûts réalisés véridiques.

2025-01-3436 4.9 AJOUT D'UN MANDAT AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie doit être révisé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'ajouter au mandat du Comité de sécurité publique :

- Effectuer une recommandation au Conseil municipal sur les actions à prioriser afin d'optimiser les services de sécurité publique (mesures d'urgences, incendie, premier répondant, prévention, etc.) rendus aux citoyens dans un contexte d'environnement en changement.

2025-01-3437 4.10 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiment municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'applique à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme PRABAM;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la reddition de compte version 2 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité atteste par la présente résolution que la reddition de compte version 2 comporte des coûts réalisés véridiques.

2025-01-3438 4.11 RETOUR SUR LA RÉSOLUTION 2024-12-3398 DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

DROIT DE VETO DE LA MAIRESSE (C.M.142) Puisque la mairesse a utilisé son droit de veto sur la résolution 2024-12-3398 conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, cette dernière est de nouveau soumise à la considération du Conseil municipal.

« 2024-12-3398 » MODIFICATION DE L'ANNEXE B DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES COMITÉS

ATTENDU QU'il est dans le meilleur intérêt de la municipalité de procéder à des modifications sur la composition et les mandats de certains comités;

EN CONSÉQUENCE,

Madame Danielle Desjardins, mairesse, émet sa dissidence disant que cette résolution est inutile parce qu'il y a déjà des démarches qui sont prévues par la loi

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la modification de l'Annexe B de la Politique concernant les comités joint à la présente et en faisant partie intégrante.

5.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame Line Chapados, présidente du Comité sécurité publique fait son rapport.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

2025-01-3439 5.2 ENTENTE D’ASSISTANCE MUTUELLE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L’INCENDIE, LES SINISTRES ET LES SAUVETAGES

ATTENDU QUE suite à l’adoption de la Loi sur la sécurité incendie, les MRC ont reçu le mandat d’établir un processus de planification intégrant l’ensemble des fonctions associées à la sécurité incendie (prévention, formation, intervention et gestion);

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides prévoit que les services incendies sont aptes à intervenir sur un incendie touchant les risques faibles;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie implique, pour plusieurs municipalités et régie le recours à l’entraide pour la couverture des risques plus élevés ou pour un incendie, sinistre ou sauvetage nécessitant des ressources supplémentaires;

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord et la Régie des Monts, parties à l’entente, désirent se prévaloir des articles 568 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente relative à l’établissement d’assistance mutuelle pour la protection contre l’incendie, les sinistres et les sauvetages entre municipalités et régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’autoriser madame Danielle Desjardins, mairesse, et monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, à signer l’entente d’assistance mutuelle relative à la protection contre l’incendie, les sinistres et les sauvetages avec la Régie des Monts.

6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ VOIRIE

Monsieur Régent Gosselin, président du Comité voirie fait son rapport.

7.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Madame Colleen Horan, présidente du Comité de l’environnement fait son rapport.

2025-01-3440 7.2 ADHÉSION AU PROGRAMME SOUTIEN TECHNIQUE DES LACS – CRE LAURENTIDES

ATTENDU QUE la Municipalité a à cœur la préservation des lacs situés sur son territoire ainsi que leurs écosystèmes;

ATTENDU l’offre de services pour le soutien technique offert par le Conseil régional de l’environnement des Laurentides (CRE Laurentides);

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif en environnement appuient unanimement ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer un mandat au CRE Laurentides, pour la saison estivale 2025, pour un montant de 20 335 \$ taxes en sus.

8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'URBANISME

Monsieur Eric Johnston étant absent, il n'y a pas de rapport du président du Comité de l'urbanisme.

2025-01-3441 8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2024

La liste de tous les permis émis du 1^{er} au 31 décembre 2024 est déposée.

2025-01-3442 8.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°2017-498-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°2017-498 VISANT À REMPLACER LA ZONE HABITATION H-04 PAR UNE ZONE COMMERCIALE ET D'Y PERMETTRE L'USAGE « RÉSIDENCE DE TOURISME »

La conseillère madame Karine Dostie,

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, le règlement n°2017-498-26 modifiant le règlement de zonage n°2017-498 visant à remplacer la zone habitation H-04 par une zone commerciale et d'y permettre l'usage « Résidence de tourisme » sera adopté;
- Dépose le premier projet de règlement n°2017-498-26

Une dispense de lecture est demandée et une copie du premier projet de règlement est remise à tous les élus.

2025-01-3443 8.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°2017-498-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°2017-498 VISANT À REMPLACER LA ZONE HABITATION H-04 PAR UNE ZONE COMMERCIALE ET D'Y PERMETTRE L'USAGE « RÉSIDENCE DE TOURISME »

ATTENDU QUE le règlement de zonage n°2017-498 est entré en vigueur le 12 décembre 2017 ;

ATTENDU le dépôt de la demande de changement de zonage 2024-0200 soumis par le Syndicat de copropriété du Domaine de la Nouvelle-France résidentiel ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et la résolution du Conseil municipal numéro 2024-12-3413 approuvant cette demande ;

ATTENDU QUE cette modification du règlement de zonage vise à remplacer la zone habitation H-04 par une zone commerciale et d'y permettre l'usage de « Résidence de tourisme » en surplus des usages qui sont actuellement autorisés dans cette zone ;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit que l'usage commercial de « Résidence de tourisme » dans cette zone soit limité à un maximum de 3 chambres à coucher ;

ATTENDU QUE le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

ATTENDU le dépôt d'un avis de motion lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le premier projet de règlement n°2017-498-26 modifiant le règlement de zonage n°2017-498 visant à remplacer la zone habitation H-04 par une zone commerciale et d'y permettre l'usage de « Résidence de tourisme ».

2025-01-3444 8.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°2017-498-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°2017-498 NÉCESSAIRE POUR ASSURER LA CONFORMITÉ DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES À FORTES PENTES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT MODIFIÉ

La conseillère madame Karine Dostie,

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, le règlement n°2017-498-27 modifiant le règlement de zonage n°2017-498 nécessaire pour assurer la conformité des dispositions relatives aux zones à fortes pentes du règlement de zonage au schéma d'aménagement et de développement modifié sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement n°2017-498-27.

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

2025-01-3445 8.6 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N°2017-498-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°2017-498 NÉCESSAIRE POUR ASSURER LA CONFORMITÉ DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES À FORTES PENTES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT MODIFIÉ

ATTENDU QUE le règlement de zonage n°2017-498 est entré en vigueur le 12 décembre 2017;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé à la modification de son schéma d'aménagement et de développement par l'entrée en vigueur du règlement numéro 488-2024, le 8 novembre 2024;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la municipalité doit adopter tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QUE le présent règlement est nécessaire pour assurer la conformité du règlement de zonage au schéma d'aménagement et de développement modifié

ATTENDU le dépôt d'un avis de motion lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le projet de règlement n°2017-498-27 modifiant le règlement de zonage n°2017-498 nécessaire pour assurer la conformité des dispositions relatives aux zones à fortes pentes du règlement de zonage au schéma d'aménagement et de développement modifié.

2025-01-3446

8.7 ACQUISITION DU LOT 5 588 995 DU CADASTRE DU QUÉBEC PAR LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite consolider les terrains sur lesquels est aménagé le réseau de sentiers des Orphelins afin d'y établir une servitude de conservation perpétuelle ;

ATTENDU QUE pour ce faire, il demeure judicieux pour la Municipalité d'acquérir le lot 5 588 995 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE dans le cadre des négociations avec la propriétaire de ce terrain, la Municipalité s'engage à conserver, tel quel, le cadastre de rue non aménagé identifié comme le lot 5 830 244 du cadastre du Québec qui lui permet d'accéder à pied à sa propriété située au 1815, rue Mount ;

ATTENDU QUE la Municipalité ne sera tenue à aménager ou entretenir le lot 5 830 224 du cadastre du Québec, mais uniquement à le conserver tel quel du point de vue cadastral ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l'acquisition du lot 5 588 995 du cadastre du Québec pour la somme de 1 500 \$;

Que la Municipalité s'engage à conserver, tel quel, le cadastre de rue non aménagé identifié comme le lot 5 830 244 du cadastre du Québec ;

D'autoriser madame Danielle Desjardins, mairesse, et monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité tous documents nécessaires à cette transaction;

Que les frais de cette transaction soient à la charge de la municipalité.

2025-01-3447

8.8 OFFRE D'ACHAT POUR LE LOT 5 709 480 DU CADASTRE DU QUÉBEC PAR MME BISSON MATTIE ET M. ROY

ATTENDU la réception d'une offre d'achat le 7 janvier 2025 pour l'acquisition du lot 5 709 480 du cadastre du Québec totalisant une superficie de 802,10m²;

ATTENDU QUE le lot 5 709 480 du cadastre du Québec est un lot de petite superficie situé dans le secteur de Laurel ;

ATTENDU QUE l'intention des demandeurs en acquérant ce terrain est de pouvoir agrandir leur propriété adjacente (lot 5 709 479 du cadastre du Québec);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’accepter l’offre d’achat de Mme Bisson Mattie et M. Roy pour l’acquisition du lot 5 709 480 du cadastre du Québec totalisant une superficie de 802,10m², pour la somme de 2 300 \$ plus taxes, conditionnellement que les demandeurs soumettent une demande d’opération cadastrale visant à regrouper ce terrain avec le lot qu’ils possèdent déjà dans les six (6) mois suivants l’acquisition dudit terrain;

Que tous les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l’acquéreur;

D’autoriser madame Danielle Desjardins, mairesse, et monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour cette vente;

D’exiger que l’acte de vente soit signé devant le notaire dans les six (6) mois à compter de la date d’acceptation par résolution du Conseil, sans quoi cette résolution devient nulle et non avenue.

9.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ PLEIN AIR, SENTIER ET VIE COMMUNAUTAIRE

Madame Line Chapados, présidente du Comité plein air, sentier et vie communautaire fait son rapport.

9.2 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ LOISIRS ET CULTURE

Madame Catherine Léger, présidente du Comité loisirs et culture fait son rapport.

2025-01-3448 9.3 NOMINATION D’UNE DIRECTRICE POUR LES SERVICES DES LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET COMMUNICATION

ATTENDU l’embauche de madame Jamie Lee Paquette à titre de coordonnatrice le 16 novembre 2022 par la résolution numéro 2022-11-2538;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de nommer madame Jamie Lee Paquette à titre de directrice pour les Services des loisirs, culture, vie communautaire et communication;

D’autoriser monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier à modifier les conditions de travail de madame Paquette en lien avec son nouveau titre.

10. PROJETS SPÉCIAUX

11. SUJET D’INTÉRÊT PUBLIC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

2025-01-3449 11.1 RETOUR SUR LA RÉOLUTION 2024-12-3424 DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

DROIT DE VETO DE LA MAIRESSE (C.M.142) Puisque la mairesse a utilisé son droit de veto sur la résolution 2024-12-3424 conformément à l’article 142 du Code municipal du Québec, cette dernière est de nouveau soumise à la considération du Conseil municipal.

« 2024-12-3424 » CORRECTION INFORMATION SERVICE INCENDIE

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 20 novembre 2024, il a été mentionné, à la période de questions, que le Service des incendies de Wentworth-Nord ne voulait pas participer au Comité de Sécurité publique de la MRC des Pays-d’en-Haut;

ATTENDU QU’après cette séance, des vérifications ont été faites à cette affirmation;

ATTENDU QUE les faits établis sont que la directrice du Service incendie et premiers répondants assiste de manière assidue aux rencontres du Comité technique incendie ayant 10 réunions annuelles qui ont eu lieu les 10 janvier, 14 février, 13 mars, 10 avril, 8 mai, 12 juin, 10 juillet, 11 septembre, 9 octobre et 13 novembre dernier et au Comité incendie ayant 4 réunions annuelles qui ont eu lieu les 12 mars, 25 juin, 3 septembre et 27 novembre dernier;

ATTENDU QUE l’information transmise lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 20 novembre 2024 était donc erronée à cet effet;

ATTENDU QUE les élus considèrent important que les citoyens et les employés aient accès à la bonne information;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que les élus corrigent la mauvaise information transmise publiquement lors de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2024 et remercie le Service des incendies et des premiers répondants de leurs contributions, en votant cette résolution.

2025-01-3450 11.2 RÉPONSE CONCERNANT LE POINT 4.2 ET LES INFORMATIONS MENTIONNÉES PAR MADAME DESJARDINS

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ du Conseil municipal que les commentaires de Mme Dostie soient inscrits au procès-verbal

Madame Karine Dostie mentionne

Au point 4.2, soit l’avis de motion et le dépôt du projet de règlement pour l’imposition de taxes compensation et tarifs, Mme Desjardins a mentionné avoir été exclue des discussions car elle ne fait plus partie du Comité finances.

Mme Dostie tient à préciser que ce sujet a été abordé en caucus, soit la rencontre qui a lieu chaque 2ièm mercredi du mois, afin de discuter des points à l’ordre du jour de la séance du même mois. La mairesse a été conviée comme pour tous les caucus précédents depuis son élection comme mairesse, mais en janvier, la

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

semaine dernière, elle ne s’est pas présentée et n’a pas informé de son absence ni posé de questions sur le sujet par écrit dans nos échanges courriels après la rencontre. Donc, c’est faux de dire qu’elle a été exclue de la discussion parce qu’elle n’était plus sur le Comité des finances. Une rencontre de travail entre les élus aura lieu ce vendredi et elle a reçu le courriel concernant les informations et l’invitant à la rencontre.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

La Mairesse, madame Danielle Desjardins, fait lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l’occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

Madame Line Chapados quitte la salle à et la réintègre à 20h03

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné Ron Kelley certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l’intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 15 janvier 2025.

2025-01-3451 13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 20 heures 43 minutes

Danielle Desjardins
Mairesse

Ron Kelley
Directeur général
et Greffier-trésorier